

Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise
Band: 9 (1977)

Artikel: La chapelle de Puidoux : étude historique et archéologique
Autor: Bissegger, Paul
Kapitel: II: La chapelle au Moyen Age
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-835621>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

II. La chapelle au Moyen Age

a. Première occupation du site : un cimetière du Haut Moyen Age?

A l'intérieur de la chapelle actuelle, nous avons retrouvé quatre tombes antérieures aux vestiges de maçonnerie les plus anciens. Deux squelettes d'enfants (tombes 71 et 72) (figure 3) étaient partiellement engagés sous le massif de fondations de la première église. Une couche de mortier qui, en cet endroit tapissait le fond de la tranchée de construction, recouvrait ces vestiges osseux (figure 4). Les deux squelettes, dont la tête est orientée vers l'Ouest, ont évidemment beaucoup souffert lors de l'établissement de ces premières maçonneries; ainsi, il ne reste de la tombe 71 que quelques côtes et une bonne partie de la colonne vertébrale. Quelques phalanges dans la région du bassin, à gauche, permettent de supposer le bras droit replié à angle droit sur l'abdomen. La tombe 72 a conservé crâne et thorax. Le bras gauche est replié sur l'abdomen et le bras droit sur la poitrine.

Un squelette d'adolescent (tombe 4) a été exhumé sous le tracé hypothétique des fondations de la première abside (figure 5). Mais même si ces fondations avaient laissé suffisamment de place pour l'inhumation de ce sujet à l'intérieur du bâtiment primitif, cette hypothèse devrait être écartée, étant donné la nature des remblais qui recouvraient les ossements: terre morainique, argileuse, caillouteuse, sans aucune trace de tuile, mortier, ou autre matériel archéologique. La tombe 4 appartient donc certainement au groupe d'inhumations qui précèdent la première église. Les pieds du squelette ont été amputés de quelques phalanges au cours d'une phase de construction ultérieure (le mur polygonal, 1746).

Un squelette d'enfant (tombe 74), était engagé sous l'empreinte du mur de chaînage qui séparait la nef et le chœur primitifs (figure 5). Orienté dans le sens Est-Ouest, mais avec les pieds se dirigeant vers l'Ouest, le crâne a été détruit lors de la pose des fondations de ce mur. La main gauche est conservée à la hauteur du bassin, à droite, ce qui permet de supposer le bras gauche sur l'abdomen. Les membres inférieurs ont disparu, perturbés par une tombe à cercueil plus tardive.

Il est probable en outre que les tombes 1 et 14, appartiennent aussi à ce groupe antérieur à la première église, à cause de leur niveau très élevé (qui présuppose une inhumation avant les abaissements successifs du sol), et à cause de la terre morainique très compacte et vierge de tout débris de construction qui entourait ces vestiges. Nous n'avons pu que constater l'absence de cercueil et de matériel archéologique, à l'exception d'une bordure de galets qui flanquait le côté droit du sujet 1 et qui faisait peut-être, à l'origine, tout le tour de la tombe (figure 6). Cette observation a son importance, car on a découvert des dispositifs semblables aux cimetières barbares de Saint-Sulpice et de Montricher⁹. Il n'est donc pas exclu que les squelettes antérieurs à la première église de Puidoux aient un lien chronologique avec les quelque 200 tombes découvertes en "Sur Pierraz".

⁹Un simple muret de pierres, plus ou moins démoli, entourait certaines de ces tombes, exhumées à Saint-Sulpice en 1910, et à Montricher en 1963. (ACV, MH, Saint-Sulpice, A 12194, A 12197, A 12234 (tombes 1, 3, 16) et Montricher, A 23112 (tombes 8, 9, 10), où l'on a également découvert une petite croix en fer, mais de forme légèrement différente.) La même observation a été faite récemment, lors de la fouille d'un cimetière burgonde sur territoire fribourgeois, où le tiers des sépultures seulement était doté de matériel, mais où 90 % des tombes étaient formées d'une simple fosse rectangulaire, entourée sur un ou plusieurs côtés d'une bordure de galets. Voir H.-P. SPYCHER, *Das frühmittelalterliche Gräberfeld von Riaz / Tronche Bélon*, in *Bulletin SSPA* 25/26, p. 38.

Peut-être faut-il attribuer à ce même groupe quelques inhumations parmi celles retrouvées dans les sondages à l'extérieur. Ainsi les sujets 57-60 rencontrés dans la tranchée sur l'axe de la chapelle à l'Est du chevet (figure 7). Ils ont en commun avec ceux de l'intérieur l'absence de tout matériel archéologique et le remblai argileux, très compact, dont les cailloux ont passablement écrasé les vestiges osseux.

Nous n'avons pas retrouvé d'éléments architecturaux en relation avec ces tombes. La première église que nous ayons pu reconnaître est incontestablement l'état le plus ancien existant sous les murs de la chapelle actuelle. Au-dessous de ces fondations, on trouve la moraine vierge et compacte.

Il faudrait donc envisager, pour une hypothétique construction antérieure à la première église, des restes situés ailleurs que sous les murs actuels. Cependant, si cet édifice a existé, il n'est plus possible de le mettre en évidence ; l'intérieur et l'extérieur de la chapelle ont en effet été complètement bouleversés par de nombreuses inhumations successives. Même la zone du chœur, la moins perturbée, n'a livré aucun indice. Nous sommes donc dans l'impossibilité de déterminer si ces tombes anciennes appartiennent à un premier édifice chrétien, ou si l'on est en présence de vestiges indépendants d'une telle construction.

b. Première église (Xe — XIe siècle)

En 1909 déjà, *O. Schmid*, lors de ses fouilles partielles dans le chœur de la chapelle, avait découvert un massif de maçonnerie d'une abside semi-circulaire simple se rattachant directement aux murs gouttereaux (figure 8). Les fouilles de 1972 ont permis de nuancer ces remarques, et de préciser le plan original de l'édifice.

Abside. Il ne reste malheureusement qu'un fragment des fondations de l'abside dans la moitié Nord du chœur actuel, à savoir un seul niveau de gros galets, large de 100 cm., appartenant manifestement à une abside curviligne, mais dont les courbures extérieure et intérieure sont différentes (figure 5).

La courbure intérieure est déterminée par une bordure de grands galets allongés, en disposition rayonnante ; la courbure extérieure est marquée également par une rangée de grosses pierres. A l'intérieur de cet encadrement sont disposés des moellons apparemment sans ordre ; nombre d'entre eux sont implantés de biais ou de champ, les interstices étant remplis par des pierres de dimensions plus petites. Cet ouvrage est cependant fait avec soin, car, à l'examen, il s'avère que chacun de ces éléments est coincé par les autres, de façon à former un tout homogène et stable (figure 9).

Une couche de mortier gris-clair, contenant de petits fragments de chaux pure et du sable à grains noirs, recouvre cet ensemble, alors qu'à sa base, on ne trouve du mortier que par intermittence, entre les interstices, ou pour caler une pierre.

Dans la moitié Sud du chœur, nous n'avons observé que quelques traces du mortier qui se trouvait par endroits sous la première couche de galets. Il semble que cette partie des fondations ait été démolie et réutilisée lors de la transformation de 1746. En effet, le niveau de construction datant de ces travaux et contenant des fragments de briques, de tuiles et des déchets de mortier du mur polygonal, vient buter contre la base des fondations anciennes où elles sont conservées. D'autre part, sur certains moellons du mur polygonal, sont restées attachées des traces de liant appartenant à la première église.

Murs de la nef. Par comparaison des mortiers retrouvés à la base des murs de la nef¹⁰, il a été possible de déterminer que la chapelle actuelle se trouve, à l'exception du chœur, sur l'emplacement exact des fondations de la première église. Ceci apparaît très nettement pour la moitié Est du mur gouttereau Nord (figure 10), où l'assise de base du mur, épaisse de 100 cm., (elle dépasse de 8 à 10 cm. sous les parements actuels) ressemble tout à fait à celle des fondations de l'abside. Là aussi nous voyons de nombreux galets implantés de champ, liés par un mortier gris-clair recouvrant uniformément la première assise, alors que sous ces galets on ne trouve du mortier que dans les interstices.

Il est plus difficile de suivre cette couche de fondations dans la moitié Ouest du mur; le parement intérieur en a été fortement altéré par une restauration au ciment. Sur le nu extérieur, il apparaît que la première assise de galets a été quelque peu perturbée lors d'une reconstruction postérieure. Les cailloux ont été légèrement déplacés, mais on trouve néanmoins des morceaux de mortier caractéristiques sur toute la longueur du mur gouttereau Nord.

Pendant longtemps, il nous a été difficile de discerner cette couche primitive à la base du mur latéral Sud, les fondations, larges de 80 à 90 cm., n'étant totalement dégagées que sur le parement intérieur. Or, on ne distingue plus que quelques pierres dans l'assise de base, sur lesquelles adhère encore un peu de mortier de la première église, le reste des interstices étant rempli par de la terre peu compacte. Immédiatement au-dessus, le mortier caractéristique du mur Sud est visible, brun-jaune et contenant de gros fragments de chaux pure (1 à 2 cm.). Mais au cours de la suite des travaux il est apparu clairement que cette couche primitive existe également sous toute la longueur du mur Sud.

En effet, dans le sondage extérieur au pied du mur Sud, nous avons découvert trois gros galets qui appartenaient à cette couche I et qui ont basculé hors du parement à la suite de l'affaissement d'une tombe qui avait été creusée au pied de ce mur. Le trou qui en résulta a été rebouché avec des pierres liées par le même mortier que celui qui a été utilisé comme crépi sur toute la surface des murs extérieurs. L'affaissement est donc tradif. Après enlèvement de ce blocage, il est apparu très nettement à l'intérieur du mur une couche de mortier de la première église, encore en place, qui recouvrait la première assise de galets. Immédiatement au-dessus de cette couche se trouve le mortier brun-jaune à grosses inclusions de chaux.

Sous le mur de façade Ouest, il a été possible d'identifier également quelques fragments ayant appartenu à la première construction. Dans le sondage effectué à l'angle Sud-Ouest de la chapelle, nous avons retrouvé ce niveau primitif intact, formant un angle exactement sous le coin Sud-Ouest de l'édifice actuel. Mais cet angle seul est préservé; plus au Nord, le mur initial n'est attesté que par des fragments de mortier sous le parement intérieur; ces fondations avaient une épaisseur d'environ 100 cm.

Mur de chaînage. Dans la banquette centrale, nous avons pu mettre à jour les restes d'un mur large de 72 cm. Ces restes sont constitués uniquement par de très faibles traces de mortier à forte proportion de liant plaqué sur la moraine (figure 11). Pour autant qu'on puisse en juger, ce mortier est semblable à celui de l'abside. On distingue également dans la terre des négatifs de gros galets. Ces indices existaient probablement dans le prolongement des traces conservées dans la banquette centrale (moitié Sud du chœur); mais, comme ils étaient en contact immédiat avec les remblais et la couche de construction du XVIII^e siècle, il était bien difficile de les interpréter.

¹⁰Nous tenons à remercier M. V. FURLAN, responsable du Laboratoire des matériaux pierreux à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, qui a bien voulu faire imprégner une quinzaine d'échantillons de mortier. Ceux-ci ont été enrobés de résine synthétique avant de subir une coupe suivie d'un polissage très soigné. Ainsi préparés, ils se prêtaient évidemment beaucoup mieux à l'étude, à la comparaison, et leur examen à la loupe binoculaire a grandement facilité les rapprochements que nous avons pu faire entre les diverses maçonneries de l'édifice. Pour les possibilités d'analyse des mortiers, voir: V. FURLAN et P. BISSEGGER, *Les mortiers anciens, histoire et essai d'analyse scientifique*, in: *Revue Suisse d'Art et d'Archéologie*, 1975, 2, p. 166-178.

Dans la moitié Nord de la chapelle, ces vestiges ont été détruits par les fouilles de 1909. O. Schmid, cependant, signale sur son plan archéologique, des fragments d'une pièce de bois (seuil?) découvert en cet endroit (figure 8). Il est probable que ce soient là les derniers restes d'un mur de chaînage limitant l'ancien chœur du côté de la nef, sous une forme que nous ne pouvons plus restituer aujourd'hui: chaînage invisible en surface, simple marche, balustrade ou même mur supportant un arc triomphal? Cet élément a été lui aussi démoli au plus tard lors de la construction du mur polygonal.

Ainsi, nous avons retrouvé les murs de la nef et du chœur de la première église. Il nous est donc possible d'en reconstituer le plan: il se trouvait exactement sur le tracé de la nef actuelle, avec cependant une largeur de fondations légèrement supérieure à celle des murs que nous connaissons.

En ce qui concerne l'abside, le peu de vestiges conservés et leur forme irrégulière posent des problèmes d'interprétation, et nous ont forcé à envisager diverses solutions. Nos premières hypothèses, au cours même des travaux de fouille, étaient celle d'une première abside polygonale (qui appartiendrait, par son type, à la période gothique), ou celle d'une abside semi-circulaire avec deux contreforts symétriques.

Mais par la suite, un nettoyage méticuleux nous a permis de réfuter avec certitude ces deux solutions. Nous étions manifestement en présence d'une abside curviligne et sans contreforts. Nous avons alors envisagé l'existence de deux absides successives encadrées l'une dans l'autre. L'une, à large rayon de courbure, aurait été remplacée par une abside plus étroite, ou vice-versa. Pour la nouvelle abside, on aurait donc réutilisé, dans leur partie orientale, les fondations anciennes. En ce cas, nous aurions dû retrouver, sur les vestiges conservés, deux mortiers différents correspondant à ces deux étapes. Une très légère différence de teinte et de grain a pu en effet être observée entre divers échantillons, mais cette nuance est néanmoins insuffisante pour établir avec certitude deux étapes de construction. Du reste, d'autres observations allaient à l'encontre de cette hypothèse. En effet, le massif de maçonnerie qui est encore conservé est trop homogène pour avoir été remanié en vue d'une nouvelle abside. Comme nous l'avons remarqué plus haut, toutes les pierres sont coincées les unes par rapport aux autres. Le mortier qui apparaît ici et là sous cette première assise de construction ne peut appartenir à une couche de démolition: il adhère en effet aux galets, ce qui prouve que ceux-ci ont été plantés alors qu'il était encore frais.

Une hypothèse plausible est donc celle d'une abside curviligne dont les courbes intérieure et extérieure des fondations possèdent des origines différentes, la courbe extérieure venant directement se rattacher aux parements extérieurs des murs latéraux, alors que la courbe intérieure tombe en deça des parements intérieurs Nord et Sud, créant un décrochement d'un mètre environ de part et d'autre de la nef (figure 11).

L'épaisseur de ces fondations, qui augmente en direction des épaulements de l'abside, peut paraître surprenante. Mais n'oublions pas qu'il ne s'agit là que d'une première assise, qui ne laisse en rien préjuger de l'épaisseur des murs en élévation. La rareté des restes archéologiques ne nous permet que de constater avec quel soin les bâtisseurs de cet édifice ont fondé leur construction. Du point de vue statique, ce renforcement est d'ailleurs tout à fait justifié aux épaulements, puisque c'est là que s'exercent les principales poussées de la voûte du chœur. Mais ces assises très larges s'expliquent aussi par la topographie du lieu, puisque de tous côtés, à l'extérieur de l'édifice, le terrain accuse une forte pente.

Quant à la *restitution des murs* mêmes de cette première abside, il nous faut envisager plusieurs hypothèses.

- a) En élévation, le mur pourrait présenter les mêmes courbures intérieure et extérieure à origines différentes que celles remarquées aux fondations. L'abside serait ainsi caractérisée par une très forte épaisseur des murs aux épaulements et se rapprocherait d'un type que l'on rencontre dans les Grisons (St. Luzi de Coire, début VII^e siècle, et St. Pierre de Mesocco,

Xe — XIe siècle).¹¹ Dans le cas de Puidoux, cependant, il nous paraît peu plausible d'envisager une telle particularité, exceptionnelle pour notre région, d'autant plus que les vestiges conservés sont par trop lacunaires, et la couche de fondation trop irrégulière sur son bord extérieur pour impliquer nécessairement des murs de même tracé en élévation.

- b) L'hypothèse de *O. Schmid*, envisageant une abside semi-circulaire simple presque sans saillie par rapport aux murs gouttereaux, doit être écartée également: en effet, la courbe intérieure du massif de fondation que nous avons retrouvé et soigneusement décapé présente un tracé régulier fait de galets allongés en disposition rayonnante. Nous n'avons aucune raison pour ne pas voir ici le tracé effectif du parement intérieur de l'abside. Celle-ci ne pouvait donc pas se rattacher aux murs gouttereaux, mais devait être en retrait, créant un décrochement d'un mètre environ de chaque côté.
- c) Ainsi, si nous admettons comme plausible le tracé intérieur de l'abside donné par les fondations, ils nous faut déterminer encore son tracé extérieur. Puisque nous avons écarté l'hypothèse d'un mur s'épaissant considérablement aux épaulements, nous n'avons plus qu'à choisir un tracé parallèle au parement intérieur. Ce tracé externe a toutes les chances de se trouver au niveau des quatre gros galets précédant le décrochement sur le bord extérieur du massif conservé. (En admettant cette hypothèse, ce décrochement de la première assise ne serait donc que le reste d'un renforcement à la base du mur du chevet.)

Nous avons ainsi une abside semi-circulaire légèrement rentrante, dont les murs, de 1 m. d'épaisseur environ, ont fort bien pu supporter une voûte en cul-de-four. Nous avons vu (p. 18) que cette abside devait être limitée du côté de la nef par un mur de chaînage peut-être invisible au niveau du sol, mais qui plus probablement supportait une marche, une clôture ou éventuellement même un arc triomphal (figure 12).

- d) Une autre variante de chevet doit encore être envisagée: nous pouvons en effet admettre une abside très peu profonde qui aurait été précédée d'un petit avant-chœur, toujours limité du côté de la nef par le même élément architectural que précédemment (figure 13). Une telle solution, plus élaborée, nous paraît moins convaincante dans le cas qui nous occupe, puisque l'espace ainsi ménagé de part et d'autre de l'abside serait très réduit (environ 1 m²), ne permettant pas d'utilisation liturgique rationnelle.

Dans l'état actuel de nos connaissances, l'hypothèse la plus plausible nous paraît donc le plan adopté dans la solution c).

Il appartient au même type d'église que Einigen (anciennement du diocèse de Lausanne). En pays romand, il pourrait être comparé à celui, plus précoce, de Commugny (3e église, VIIe — IXe siècle), ou au plan des églises contemporaines de Vufflens-la-Ville ou Saint-Blaise à Saint-Triphon¹².

Un autre élément architectural peut être déduit du plan des inhumations: il est en effet frappant de constater l'absence totale de tombes sur une bande de terrain large de 80 à 100 cm. environ, au pied des murs Nord et Ouest (infra, figure 27). Certains sujets (tombes 19 et 25) ont même été enterrés perpendiculairement à l'axe de l'église, à l'encontre de la tradition, pour ne pas empiéter sur cette zone restée vierge. Sans doute y avait-il là un élément qui empêchait la création de toute fosse. Or il ne peut s'agir des murs d'une nef primitive plus petite, puisque celle de la première église se trouve sous le tracé des murs actuels. Il faut donc imaginer peut-être un passage dallé au pied des murs Nord et Ouest, ou, hypothèse plus probable, un banc appuyé à la muraille, inamovible (comme aux églises d'Altorf et Baar)¹³.

¹¹ OSWALD, SCHAEFER, SENNHAUSER, p. 51 et 209.

¹² ACV, MH, Vufflens-la-Ville, B 862; Ollon, Chapelle Saint-Triphon, B 887; Commugny, rapport archéologique de M. W. Stöckli.

¹³ Selon une aimable communication de M. H. R. SENNHAUSER.

Datation. Cette première chapelle de Puidoux, de proportions modestes, présentant deux éléments bien distincts, soit une nef trapue et une abside semi-circulaire, avec une façade Ouest implantée obliquement et un type de maçonnerie bien particulier, peut être datée du Xe au XIe siècle¹⁴. Or, nous savons par un texte plus tardif qu'elle était dédiée à Saint Nicolas: une telle dédicace nous ferait envisager plutôt la seconde moitié du XIe siècle comme date de fondation du sanctuaire.

En effet, le culte de Saint Nicolas de Myre (vénéré depuis longtemps en Orient) ne s'est développé en Europe qu'à partir de l'an 1000. Dès cette époque, les Croisés ont ramené chez nous des habitudes religieuses nouvelles, ainsi que diverses reliques qui introduisirent le culte de saints inconnus jusqu'alors en Occident.

C'est ainsi qu'en 1002 déjà, Othon III construisit à Burtscheid près d'Aix-la-Chapelle une abbaye dédiée à Saint Nicolas. Elle passe pour l'une des plus anciennes églises placées sous ce vocable¹⁵. Dans notre contrée, l'un des premiers édifices de même dédicace est l'église de Rougemont, construite probablement dans le dernier quart du XIe siècle¹⁶. Mais dans le bâtiment même de l'évêché, à Lausanne (donc au cœur du centre d'influence dont dépendait la région de Puidoux) une chapelle Saint-Nicolas a été fondée vers 1089 par la femme (sic) de Borcard d'Oltigen¹⁷, l'évêque qui venait de voir s'étendre son domaine dans les hauts de Lavaux (p. 15). Il n'est donc pas exclu que la fondation de notre chapelle soit liée à ce dignitaire comme peut-être celle du château.

c. Deuxième église (fin XIVe siècle)

Renseignements d'archives. La plus ancienne mention connue de la chapelle se trouve dans un acte du 26 octobre 1394¹⁸ par lequel l'évêque Guillaume de Menthonay autorise la célébration hebdomadaire d'une messe dans l'édifice nouvellement restauré, après un long abandon dû à une épidémie qui a décimé ce village¹⁹.

Etant donné la rareté d'un tel document nous en donnons le texte *in extenso* en annexe; nous nous contenterons ici d'en discuter les éléments touchant à l'histoire architecturale. En effet, ce parchemin atteste l'état de délabrement de la chapelle à la fin du XIVe siècle²⁰, et nous fournit d'autres informations précieuses: nous avons déjà parlé de la dédicace du sanctuaire à Saint Nicolas; soulignons maintenant le fait suivant: après la restauration qu'ont entreprise les villageois en 1394, nous apprenons qu'une nouvelle consécration n'a pas été nécessaire. En effet, selon notre texte, il n'est rien advenu "qui oblige à interdire la célébration du culte"²¹. Or, selon les règles canoniques, les maçonneries de la nef peuvent être transformées de fond en comble, sans que ces travaux entraînent la perte du caractère sacré de l'édifice: pour une

¹⁴ Cette datation est confirmée par MM. Stöckli, Bonnet et Sennhauser.

¹⁵ BENZERATH, p. 157.

¹⁶ *Dictionnaire des églises*, V D, Suisse, art. Rougemont; DHV, p. 565.

¹⁷ GRANDJEAN, p. 328.

¹⁸ ACV, C IV, 424 ter.

¹⁹ Ce pourrait être une conséquence de la grande peste qui ravagea l'Europe aux environs de 1350. Elle sévissait encore chez nous bien plus tard, puisqu'en 1360, l'épidémie était encore si forte que l'évêque de Lausanne permit, étant donné le nombre insuffisant des notaires, à tout curé ou vicaire de paroisse de recevoir des testaments. (E. CHAVANNES, *Extraits des manaux du Conseil de Lausanne 1383-1511*, MDR XXXV, p. 227).

²⁰ ACV, C IV, 424 ter: *edificiorum putredine ac vetustate meniorum eiusdem capelle pro maiori parte ruine minata.*

²¹ ACV, *ibidem*: (...) *Attento quod in ipsa capella nichil hactenus exstitit attemptatum per quod cultus divinus debeat interdici* (...).

église paroissiale, et à plus forte raison pour une modeste chapelle, il suffit que le bâtiment ait été béni pour que les célébrations y soient licites. La bénédiction nécessaire peut être administrée par un simple prêtre à la fin des travaux. Mais l'autel, lui, doit obligatoirement avoir été consacré par l'évêque, et le moindre déplacement, toute modification séparant l'autel fixe de sa base impliquent sa désacralisation, rendant de ce fait indispensable une nouvelle intervention épiscopale. Celle-ci, nous le savons, n'a pas été nécessaire à Puidoux, l'autel est donc resté intact, et l'on peut imaginer que l'abside toute entière qui le protégeait n'a pas dû être beaucoup modifiée.

Description archéologique. Dans les murs gouttereaux de la nef, un mortier brun-jaune à grosses inclusions de chaux se superpose immédiatement à la couche de fondations de la première église. Une étude des mortiers du mur Sud nous a montré qu'une grande partie de la moitié inférieure de celui-ci appartient à cette deuxième phase, y compris une petite fenêtre étroite et rectangulaire (dimensions extérieures 29 x 85 cm.), qui s'ébrase fortement vers l'intérieur, et dont deux dalles épaisses de 3 à 4 cm. forment le linteau et l'appui (figures 14 et 15). Ce mur est fait de galets quelquefois cassés, de diverses grosseurs, dont un certain nombre sont rougis par le feu. La rubéfaction ne se présente pas uniformément du même côté, ce qui prouve que les moellons n'ont pas été altérés *in situ* au cours d'un incendie de la chapelle, mais qu'ils se trouvent en remploi. Cet appareil, bien que d'un aspect irrégulier, est néanmoins de bonne qualité et atteste l'habileté des maçons qui l'ont exécuté.

Au cours de sondages dans le corps du mur Nord, nous avons retrouvé ce même mortier brun-jaune à grosses particules de chaux. Tout un pan de la moitié inférieure de ce mur appartient donc à cette deuxième phase de construction (figure 16).

Ainsi, par-dessus les restes des fondations de la première église, les maçons ont construit un deuxième édifice; ses deux premières assises de galets ont généralement des interstices remplis simplement par de la terre et constituent en quelque sorte de nouvelles fondations. Leur épaisseur est pareille à celle des murs qu'elles supportent (80 à 90 cm.), par opposition avec les restes des fondations primitives, qui, lorsqu'elles sont conservées dans leur largeur originale (100 cm.), font une saillie de 5 à 10 cm. sous chaque parement.

Lors de cette deuxième étape, les maçonneries plus anciennes qui se trouvent sous le mur Sud ont été complètement retouchées sur tout le parement intérieur, de façon à les rendre légèrement moins larges. Le mur a pu alors être reconstruit par-dessus, pratiquement sans saillie.

Sous la façade Ouest, il ne reste de cette étape de construction que de minuscules fragments de mortier, à l'exception de l'angle Sud-Ouest, (parement extérieur), où quelques pierres sont conservées au-dessus des fondations de la première église. Une mince couche de démolition composée de fragments de mortier brun-jaune peut être suivie sous les fondations de la façade actuelle. Ces quelques éléments nous permettent d'assurer que la façade Ouest de la deuxième église, comme celle de la première, passait sur le même tracé que le mur actuel.

Ainsi, la deuxième église a été reconstruite exactement sur le tracé des premières fondations. La largeur considérable des murs de la nef nous a incité à imaginer tout d'abord que celle-ci était peut-être originellement voûtée; mais dans un édifice aussi modeste, ce fait serait tout à fait exceptionnel, et il est bien plus vraisemblable d'attribuer cette épaisseur à un souci de stabilité, dû à la situation topographique de la chapelle, ainsi qu'à la faible profondeur des fondations (80 cm.).

Nous ignorons malheureusement tout du chœur de ce deuxième édifice, car il n'a pas été possible d'en retrouver la moindre trace. Cette absence totale de vestiges s'explique particulièrement bien si l'on admet que le chœur de la première église a été conservé lors de la deuxième phase, hypothèse plausible, appuyée par l'absence de nouvelle consécration en 1394 (p. 21). Ou alors, on peut supposer que le nouveau chœur fut élevé, comme les autres murs,

